

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY  
Du Mercredi 13 Février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi treize février à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Walter BLOND.

**ETAIENT PRESENTS (11) :**

Mmes GASPARD –POURCHOT – SCHERMANN – THOMAS – VOINCHET et Mrs BLOND – CLAULIN – DEMANGE – FOCKI – MINIER - SOLTYS.

**ETAIENT EXCUSES (2) :**

Mme POUSSARDIN et M. DEPRUGNEY.

**ETAIENT ABSENTS (4)**

Mmes LANGLOIS - MARCHAL et Mrs CLAUDEL – WONNER.

M. Gérard CLAULIN a été nommé secrétaire de séance.

Mme Mathilde BENE était présente, en tant que représentante du service jeunesse et la médiathèque d'Uxegney.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

**01-2019 REPAS DES AINES :**

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration que l'organisation du repas des aînés se déroule alternativement avec la commune de Darnieulles. Il aura lieu cette année le 13 octobre 2019 à Uxegney.

Il rappelle aussi que depuis 2018 le repas n'est proposé qu'aux personnes de 70 ans et plus, avec une participation financière pour les moins de 75 ans et la gratuité du repas pour les 75 ans et plus. Concernant les couples si l'un des deux a moins de 75 ans, il pourra participer au repas s'il en règle le coût.

Sur proposition de son Vice-Président,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité.**

FIXE le prix du repas entre 30 € et 35 € par personne.

AUTORISE le Vice-Président à demander à la commune de Darnieulles sa quote-part lorsque le repas aura eu lieu.

**Mathilde BENE** a demandé la parole et a proposé de faire, avec les enfants du service jeunesse, les décorations et les menus comme il y a deux ans. A charge aux personnes présentes de choisir le thème, qui devra lui être communiqué au plus tard pour la mi-juin. Le Président et le Vice-Président ont proposé de faire une réunion de travail en mai pour choisir celui-ci et en attendant ils proposent à chacun et chacune d'y réfléchir.

### **02/2019 - COLIS DE NOEL 2019 : PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS**

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration la délibération n° 02/2018 du 24 janvier 2018 instaurant les nouvelles dispositions pour l'attribution des colis, afin de conserver un colis de qualité. Il en rappelle les termes qui sont, d'attribuer le colis de fin d'année aux personnes de 75 ans et plus et qui n'ont pas fait le choix d'assister au repas des aînés qui aura lieu cette année le 13 octobre prochain à Uxegney.

Le Conseil d'Administration **à l'unanimité**

- DECIDE de fixer à 35 € maximum la valeur du colis qui sera distribué aux personnes âgées de 75 ans et plus, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

### **03/2019 - COTISATION A LA BANQUE ALIMENTAIRE 2019 :**

Sur proposition de Walter BLOND, vice-président,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE l'adhésion à la banque alimentaire pour l'exercice 2019.

Le montant de l'adhésion s'élève à **397 €**.

AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense correspondante sur le budget 2019.

### **04/2019- FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2019 :**

Sur proposition de son vice-président,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE de reconduire sa participation au Fonds de solidarité pour le logement.

FIXE le montant de cette participation à 800 € pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le F.S.L., représenté par le Président du Conseil Départemental des Vosges et le Centre Communal d'Action Sociale d'Uxegney.

**A la suite de cette délibération, une requête a été formulée concernant le F.S.L.. En effet, l'assemblée présente souhaite connaître le nombre de commune ou de CCAS qui y participent. Renseignement pris, actuellement 59 communes ou CCAS y adhèrent.**

## 05/2019 - ACHAT FRIANDISES : SAINT-NICOLAS ANNEE 2019

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration que le C.C.A.S. participe traditionnellement à l'achat de friandises pour les enfants des écoles à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE de participer à 50 % du montant de la facture d'achat des friandises et ce, jusqu'à concurrence de 2,50 € maximum par enfant.

L'aide attribuée sera versée sur présentation de la facture.

### POINT SUR LES COLIS DE NOEL 2018.

Dans l'ensemble le colis a bien plu. Il y a été demandé pourquoi le CCAS d'Uxegney ne délivrait pas d'ampoules basses consommation en même temps que les colis comme le font certaines communes. A ce propos le Vice-président répond qu'au vu du nombre d'ampoules reçues (seulement 30 lots de 2 ampoules), il n'est pas possible de distribuer un lot par colis. Aussi et afin d'être équitable avec tous, il a été décidé de les octroyer aux personnes en difficultés. Celles-ci sont données en même temps que les aides alimentaires lorsque le besoin s'en fait sentir.

L'ordre du jour étant **épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Vice-Président lève la séance à 22h30.**

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le présent compte rendu a été affiché à la porte de la mairie le **18 février 2019.**

Le Vice-Président, Walter BLOND



A UXEGNEY, le 18 février 2019

Le Vice-Président,  
Walter BLOND

